



L'ensemble des pièces justificatives doit être présenté lors de la demande de carte.

Durée de validité : 1 an

Le titre est valable un an à compter du mois d'établissement de la carte. La carte est personnelle et ne peut être prêtée. La délivrance de la carte de transport nécessite la présence physique du bénéficiaire.

Conditions d'utilisation :

Le titre de transport gratuit est valable sur le réseau Lila Presqu'île. Ce titre n'est pas valable sur le service Lila Presqu'île à la demande.

Où se renseigner ?



- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Au Centre Médico-Social (CMS) de votre secteur
- Au Syndicat Mixte des Transports situé à Guérande (1 Place Dolgellau)



L'accès gratuit aux lignes Lila Presqu'île

A quelles conditions ?

- Être domicilié(e) dans une commune de Cap Atlantique
- ET avoir des ressources inférieures au montant du SMIC

Qui est concerné ?

- Les personnes inscrites au Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi,
- Les bénéficiaires d'un contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement à l'Emploi et Contrat Initiative Emploi),
- Les bénéficiaires du RSA socle ou socle + activité,
- Les bénéficiaires de formation pour demandeurs d'emploi,
- Les personnes handicapées,
- Les personnes de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative.

N'entrent pas dans le dispositif :

- Les enfants
- Les apprentis
- Les étudiants
- Les retraités
- Les salariés

PIECES A FOURNIR

- Un justificatif d'identité : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire,
- Un justificatif de domicile, (document original) sur lequel est indiquée votre adresse (facture EDF-GDF, dernière quittance de loyer, etc...)
Sont considérés comme domicile, sur présentation d'un justificatif d'occupation fourni par l'organisme gestionnaire correspondant, les foyers d'hébergement, centres de cure, lieux d'hébergement de nuit, terrains de camping, terrains d'accueil de gens du voyage, etc...,
- Un justificatif de ressources, attestant que vous disposez de ressources inférieures au montant du SMIC,
- Une photo d'identité récente
- Les documents suivants, justifiant de votre situation :

AYANTS DROITS	DOCUMENTS A PRODUIRE
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	Avis de situation du mois en cours <u>et</u> attestation de paiement du mois précédent <u>ou</u> bulletin de salaire du mois précédent
Dispensé de recherche d'emploi	Courrier de radiation de Pôle Emploi <u>ou</u> notification de dispense de Pôle Emploi <u>et</u> notification des indemnités journalières versées par la CPAM ou la MSA ou présentation arrêt de travail si non indemnisation
Titulaire d'un contrat aidé	Le contrat : Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement à l'Emploi et Contrat Initiative Emploi conclus avant le 01/01/10
Bénéficiaire du RSA	L'attestation de paiement du RSA (RSA socle sans activité et RSA socle+ activité) <u>et</u> le livret de famille pour le conjoint, concubin ou pacsé
Bénéficiaire de formations pour demandeur d'emploi	Attestation de stage indiquant sa durée <u>et</u> attestation de rémunération
Personne handicapée	Notification de la CPAM attestant du classement en catégorie II ou III <u>ou</u> notification de la MDPH attribuant l' AAH, <u>et</u> tout justificatif de ressources
Personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative	Récépissé de dépôt de demande de statut de réfugié auprès de l'OFPPA <u>ou</u> récépissé de demande de carte de séjour en cours de validité (vierges de toute mention autorisant la personne à travailler)